

43^e session de
L'ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

13 – 17 octobre 2025

Restitution des travaux des
commissions

Journée d'ouverture

La 43^e session de l'Assemblée des Français de l'étranger s'est ouverte le lundi 13 octobre dans un contexte politique particulièrement instable marqué par la nomination, la veille, d'un nouveau gouvernement par le Premier ministre Sébastien Lecornu, reconduit dans ses fonctions quelques jours après avoir démissionné. A cette occasion, Eléonore Caroit, députée de la 2^e circonscription des Français de l'étranger, a été nommée ministre déléguée chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger.

Cette nouvelle session de l'AFE est aussi et surtout marquée par la restitution des travaux des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

La présidente de l'AFE, **Hélène Degryse**, a pris la parole pour ouvrir les débats avant de laisser la parole au secrétaire général adjoint du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, **David Bertolotti** qui est revenu sur le rôle de la DFAE, de l'AEFE et du CDCS, la situation des 208 postes consulaires dans 140 pays ainsi que des 608 écoles, collèges et lycées français à l'étranger et les priorités qui guident l'action du ministère vis-à-vis des Français de l'étranger : la sécurité, la modernisation des services consulaires et le soutien aux compatriotes les plus défavorisés. Il a également évoqué les incarcérations arbitraires de Français dans le monde, notamment en Iran, ainsi la situation internationale au Moyen-Orient avec la libération des derniers otages vivant retenus par le Hamas et la réunion à Charm el-Cheikh autour du processus de paix entre Israël et la Palestine.

L'après-midi, **Valérie Masson-Delmotte**, climatologue, a été auditionnée en séance plénière en vertu d'une résolution adoptée par l'AFE qui prévoit que cette dernière auditionne chaque année un membre de la délégation française du GIEC afin de rendre compte des derniers travaux de ce groupe d'expert et faire un état des lieux de l'action pour le climat. Valérie Masson-Delmotte s'est notamment basée sur le 6^e rapport du GIEC finalisé en 2023 et la réactualisation des indicateurs clés de l'état du climat à l'échelle planétaire pour présenter les travaux actuellement en cours et partager quelques constats :

- └ Baisse des émissions de gaz à effet de serre dans 60 pays et par unité de PIB dans 147 pays
- └ Politiques publiques d'innovation technologique, d'efficacité et de lutte contre la déforestation ont permis d'éviter d'émettre plusieurs milliards de tonnes de gaz à effet de serre
- └ Deux fois plus d'investissement vers l'efficacité énergétique d'électricité décarbonée que dans les énergies fossiles (2024)
- └ Ralentissement de la déforestation
- └ Avancée dans la planification de l'adaptation mais décalage par rapport à ce qui paraît nécessaire
- └ Conséquences du réchauffement climatique disproportionnées pour les communautés vulnérables qui ont le moins contribué à au réchauffement actuel

A la veille de la publication du projet de loi de finances 2026, le premier président de la Cour des comptes, **Pierre Moscovici**, est ensuite venu présenter aux conseillères et conseillers siégeant à l'AFE la situation économique et financière de la France et partager ses réflexions sur le rôle de la Cour des comptes, le contexte actuel des finances publiques mais aussi le dynamisme du tissu industriel et associatif français à l'étranger :

- └ Années noires des finances publiques en 2023 et 2024
- └ 1^{er} déficit de la zone euro
- └ 1^{ère} dette publique de l'UE en volume et 3^e en pourcentage de PIB (3.500 Mds € à la fin de l'année 2025)
- └ Hausse spectaculaire de la charge de la dette (35 Mds € en 2021 à 74 Mds € en 2026)
- └ La charge de la dette va devenir le premier budget de la nation, ce qui n'est jamais arrivé dans l'histoire financière de la Ve République
- └ Problème de crédibilité à l'égard de nos partenaires européens

Restitution – Assises de la protection sociale des Français de l'étranger

Les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger ont marqué une étape majeure dans la réflexion collective sur la solidarité nationale à l'égard des Français de l'étranger. Conduites sous le signe de la transparence et de la participation citoyenne, elles ont engendré une cinquantaine de réunions locales, recueilli plus de 12 000 réponses en ligne, donné lieu à 355 propositions et mobilisé toutes les parties prenantes (citoyens, élus, associations, experts et administrations) autour d'un objectif commun : adapter et renforcer la protection sociale de nos compatriotes hors de France.

Florian Bohême, président de la commission des affaires sociales, de l'emploi et de la formation, a salué la qualité de cet exercice démocratique inédit. Ces Assises ont permis de dresser un état des lieux d'une part et de faire remonter des propositions citoyennes concrètes, issues d'un vaste processus participatif (webinaires, conseils consulaires, questionnaires, panels citoyens). Il a souligné que la protection sociale n'est pas une question budgétaire, mais une question de justice et de dignité, rappelant l'héritage du père fondateur de la Sécurité sociale Pierre Laroque. Il a interpellé la nouvelle ministre sur l'urgence d'éteindre plusieurs incendies, comme la réduction du budget des aides sociales et la fragilisation de la Caisse des Français de l'étranger (CFE).

Éléonore Caroit, ministre déléguée chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger a réaffirmé la valeur unique au monde du modèle français d'aide sociale à ses ressortissants à l'étranger et appelé à préserver, moderniser et rendre plus lisible ce dispositif. Elle s'est engagée à examiner avec attention les recommandations finales, notamment : la simplification des critères d'accès aux aides sociales et leur meilleure lisibilité ; la création d'un guichet unique au sein d'une MDPH pour les familles d'enfants en situation de handicap ([proposition que j'ai faite au ministre lors d'une question orale](#)) ; la prise en compte du grand âge et de la dépendance ; la réforme de la gouvernance de la CFE incluant une meilleure transparence et une orientation stratégique claire.

Lors des interventions des orateurs pour les différents groupes, le groupe Écologie et Solidarité a dénoncé les effets de l'austérité budgétaire sur la mission de service public et appelé à davantage d'équité, de justice sociale et de continuité du pacte républicain.

Présentation des évolutions récentes en matière de nationalité, de certificats de nationalité française (CNF) et du RCE

1. Certificats de nationalité française (CNF)

Distinction entre refus « formels » et refus « de fond » :

- En cas de refus formel (dossier incomplet par exemple), le titre d'identité ou de voyage de l'utilisateur n'est plus retiré et la demande de renouvellement est instruite normalement.
- En cas de refus de fond (doute sur la nationalité), l'utilisateur est invité à prouver sa nationalité par tout moyen, sans attendre une éventuelle décision judiciaire, afin d'éviter la privation de titres d'identité ou de voyage.

Instruction du parquet de Nantes : les instructions de 2010 restent inchangées. Lorsqu'un refus de CNF est notifié, un « pointeur » doit être apposé sur l'acte d'état civil, suspendant sa délivrance ou sa mise à jour. L'utilisateur peut demander une instruction individuelle au parquet de Nantes pour lever ce pointeur.

2. Réforme du décret sur la nationalité (décret du 15 juillet 2025 portant modification du décret du 30 décembre 1993 modifié relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française)

Deux nouveautés majeures applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Relèvement du niveau de langue requis pour la naturalisation, de B1 à B2, à l'écrit et à l'oral.
- Création d'un examen civique (pour les naturalisations par décret uniquement ; les procédures déclaratoires n'étant pas concernées par l'examen).

Les instructions aux postes consulaires sont prêtes et en cours de diffusion.

3. Registre d'état civil électronique (RECE)

L'expérimentation lancée en 2019 est désormais pérenne pour la délivrance dématérialisée (depuis la loi du 13 juin 2024). Le volet « création, conservation et mise à jour » est prolongé jusqu'au 10 juillet 2027, avec objectif de généralisation fin 2026.

Résultats :

- Plus de 4 millions d'actes délivrés depuis 2021.
- Délai moyen de délivrance : 3 jours ouvrés (contre 15–30 jours auparavant).
- Économies : 1,5 millions d'euros par an.
- Taux d'adhésion à la dématérialisation : 95 %.

Restitution – Commission de la sécurité et des risques sanitaires

THEME 1 – POINT SUR LA SITUATION DES OCEANS ET LES RISQUES SUITE AU SOMMET DE NICE (RAPPORTEUR : ALOÏS GALLET)

Audition sur la protection des océans de Maxime DE LISLE, cofondateur et codirecteur général de l'organisation SeaStemik, et de Mathilde OLLIVIER, sénatrice des Français de l'étranger pour la proposition de loi visant à mieux protéger les écosystèmes marins, déposée au Sénat le 27 mars 2025.

Ces auditions ont permis de faire un point sur la situation océanique ainsi que les initiatives législatives et diplomatiques françaises en matière climatique et de protection des océans.

THEME 2 – INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFRACTION A L'ETRANGER (RAPPORTEUR : THIERRY CONSIGNY)

Audition de Pascal LE LUONG, président de la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) de Paris, Alexandra LOUIS, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV), Juliette LANCON, magistrate conseillère affaires européennes et internationales (DIAV) et Maud CHOPLIN, juriste (DIAV).

Ces auditions ont permis de revenir sur les compétences et missions de la CIVI, le processus d'indemnisation, le rôle de Fonds de garantie, les enjeux pour les Français de l'étranger, les perspectives et améliorations ainsi que les projets en cours (livret d'accueil et mise à jour du guide des victimes).

THEME 3 – SITUATIONS DE CRISE DANS LE MONDE (RAPPORTEURES : NADIA CHAYAA & CECILE LAVERGNE)

Comme à l'accoutumée, la Commission de la sécurité a procédé à l'audition des élus représentant les Français établis dans des pays en situation de crise. Ces échanges réguliers permettent d'évaluer la mise en œuvre des dispositifs de sécurité, d'identifier les difficultés rencontrées sur le terrain et de formuler des recommandations à l'attention du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Pour cette session, la Commission a entendu : Franck Ferrari (Russie), David Franck (Ukraine), Daphna Pozlanski-Benhamou (Israël et Territoires palestiniens), Florian Bohème (Cambodge) et Jean-Hervé Fraslin (Madagascar).

RESOLUTION N°1 (adoptée à l'unanimité)

La commission demande :

- que tous les élus des Français de l'étranger soient inclus dans le dispositif de sécurité par le consulat ;
- que soit assuré la fluidité de l'information entre les chefs d'îlot, le poste consulaire, les élus et les consuls honoraires.

THEME 4 – LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS (RAPPORTEURS : SANDRINE HULOT)

Ont été auditionnés en visioconférence Laurent Boyet, Président-Fondateur de l'association « Les Papillons », Capitaine de police et ancien membre de la CIIVISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants) et Isabelle FILLIOZAT, psychothérapeute spécialisée en parentalité, auteure d'ouvrages pour les enfants de 7 ans et plus, notamment sur le harcèlement, le consentement et les violences sexuelles.

RESOLUTION N°2 (adoptée à l'unanimité)

La commission demande :

- que chaque poste diplomatique ou consulaire organise systématiquement un retour d'expérience (RETEX) à la suite de toute crise ou activation du plan de sécurité, associant les membres du Comité de sécurité et, le cas échéant, les chefs d'îlot et élus des Français de l'étranger ;
- que ces retours d'expérience soient consignés dans un rapport synthétique transmis au CDCS et à la DFAE, afin d'en tirer des enseignements pour l'amélioration des dispositifs futurs.

THEME 5 – PREVENTION ET PRISE EN CHARGE DU HARCELEMENT ET DES VIOLENCES SEXUELLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU RESEAU AEF (BAUDOUIN DE MARCELLUS)

Auditions de Loïc Bourdin, conseiller technique Etablissements et vie scolaire, Rodolphe Échard, IA-IPR Etablissements et vie scolaire, référent DEOF laïcité et Climat scolaire, et Vanessa Leglise, conseillère aux relations institutionnelles, référente égalité.

RESOLUTION N°3 (adoptée à l'unanimité)

La commission demande :

- qu'un protocole interne pour la protection, et la prévention des abus sexuels et autres formes de violence en accord avec la législation locale soit fourni par les établissements scolaires du réseau afin d'obtenir l'homologation pour la première demande et le renouvellement ;
- que la convention d'objectif et de moyen signé entre le ministère de l'Éducation nationale et l'Agence pour l'enseignement Français à l'étranger inclut dans ses priorités la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles.

Restitution – Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

THEME 1 – ANCIENS COMBATTANTS, DEVOIR DE MEMOIRE ET CIVISME

4. Rétablissement de la JDC en présentiel pour les Français de l'étranger et réserve citoyenne de défense et de sécurité (Elise Léger & Denis Glock)

La commission a auditionné Nicolas Nouelle, conseiller des Français d'Irlande, et Régine Mazloum-Martin, déléguée consulaire pour la Suisse et le Liechtenstein. Sur la base de ces échanges, la commission recommande de rétablir la JDC en présentiel dans les postes où elle existait, par note diplomatique et mention explicite dans les lettres de mission des ambassadeurs et attachés de défense, d'engager une réflexion adaptée aux réalités locales, centrée sur la citoyenneté, le rôle des ambassades et des élus, et les carrières publiques françaises et de définir un cadre d'exceptions claires pour les Français trop éloignés d'un poste consulaire.

Concernant la réserve citoyenne de défense et de sécurité, la commission recommande de devenir réserviste afin de préparer le rétablissement de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) à l'étranger. La RCDS peut constituer un levier d'appui logistique et pédagogique pour réintroduire la JDC à l'étranger. Les réservistes citoyens installés à l'étranger pourraient être formés et habilités pour animer ces sessions localement, en lien avec les ambassades.

RESOLUTION N°1 (adoptée à l'unanimité moins 2 contre et 3 abstentions)

La commission demande :

- que le Gouvernement français engage un plan de rétablissement de la JDC en présentiel pour tous les jeunes Français résidant à l'étranger, dans les postes diplomatiques et consulaires ;
- que l'AFE soit associée à la réflexion nationale et à la gouvernance de ce plan (via des groupes de travail par exemple) ;
- la création d'un rapport annuel transmis à l'AFE sur l'organisation, le nombre de participants et les conditions de réalisation des JDC à l'étranger ;
- que les Conseillers des Français de l'étranger soient mobilisés comme relais d'information et intervenants sur leurs territoires.

5. Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG)

La commission a auditionné le Général Eric Maury, directeur général adjoint de l'ONaCVG afin d'examiner les missions de l'organisation, ses liens avec les Français de l'étranger (collaboration entre l'Education nationale et l'AEFE, projets éducatifs et luttas contre les ingérences étrangères).

6. Devoir de mémoire

La commission a auditionné le Général Renaud Ancelin, ancien officier d'infanterie et commandant du 92^e régiment d'infanterie. Ses objectifs sont de maintenir une objectivité historique face aux idéologies, de s'appuyer sur le numérique comme outil, pas comme substitut, de replacer les héros anonymes dans leur contexte humain et renforcer la transmission des valeurs républicaines à travers la mémoire collective.

Sa méthode pour approcher le devoir de mémoire repose sur trois axes :

- └ Replacer les combattants et les victimes dans leur contexte humain et local, en utilisant les archives numériques : Gallica, Mémoire des Hommes, Géoportail, Bibliothèque du Congrès, etc.
- └ Encourager les Français de l'étranger à organiser des commémorations locales autour de monuments, d'anciens combattants ou de figures françaises ayant marqué leurs pays de résidence.
- └ Promouvoir des actions pédagogiques avec les écoles, notamment à travers des recherches historiques ou des projets mémoriels.

THEME 2 – URGENCES IDENTIFIEES PAR LA COMMISSION POUR FAIRE SUITE AUX ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

RESOLUTION N°2 (adoptée à l'unanimité moins 1 contre et 5 abstentions)

La commission demande :

- pour les aides sociales : la création d'une allocation spécifique destinée aux Français de l'étranger en situation de dépendance ou de grand âge, sur le modèle de l'Allocation Perte d'Autonomie (APA).
- pour les aides à la scolarité : que l'intérêt supérieur de l'enfant et la mixité sociale dans les établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger soient au cœur de la refonte de l'instruction spécifique sur les bourses scolaires. Par exemple, en révisant à intervalles réguliers des éléments du calcul de quotité tels le quotient minimum (QMin) et le quotient maximum (QMax).
- pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap : l'alignement des critères d'attribution des prises en charge des AESH pour les élèves français de l'étranger sur le modèle national. Elle demande de supprimer la condition d'un taux de handicap supérieur à 50 % actuellement exigée dans les instructions administratives. Cet alignement permettrait de garantir le plein respect du droit à une éducation inclusive, conformément à la loi du 11 février 2005.
- pour la Caisse des Français de l'étranger : la mise à niveau des contrats dits « ex » soit effectuée de manière progressive sur une période raisonnable afin d'éviter toute hausse brutale des cotisations, et ce contrairement au rapport IGAS-IGF qui préconise « un principe d'extinction des contrats ex [...] entre 2026 et 2028 ».
- à cette fin, l'Assemblée demande la mise en place d'un mécanisme de compensation par l'État, notamment par l'affectation d'une quote-part de la CSG.

THEME 2 – AVIS DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER SUR LES ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Par lettre de mission du 15 janvier 2025 et conformément à l'article 12 de la loi de 2013 relative à la représentation des Français de l'étranger, le gouvernement a confié à l'Assemblée des Français de l'étranger la conduite des assises de la protection sociale des Français de l'étranger. La commission des affaires sociales qui les a pilotées en rend compte à l'Assemblée des Français de l'étranger avant de remettre son rapport au gouvernement.

À la demande du Gouvernement, l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) a conduit, de mars à octobre 2025, les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger, une large concertation citoyenne visant à repenser les dispositifs de solidarité nationale en faveur des Français de l'étranger. Ces Assises se sont articulées autour de trois grands thèmes :

1. Les aides sociales directes et indirectes ;
2. Les bourses scolaires et l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) ;
3. L'avenir de la Caisse des Français de l'étranger (CFE).

Cette démarche a suscité : une cinquantaine d'événements (conseils consulaires, réunions publiques, webinaires, auditions parlementaires, etc.) ; près de 12 000 réponses au questionnaire citoyen ; plus de 900 questions posées sur la plateforme d'intelligence artificielle Panoramic ; 355 propositions concrètes issues des citoyens, élus, associations et experts ; plus de soixante réunions du groupe de travail.

Un panel citoyen de 60 membres a ensuite priorisé ces contributions. 75 propositions parmi 355 ont été retenues et 36 propositions ont été choisies par l'ensemble des panelistes citoyens.

AVIS N°1 (adoptée à l'unanimité moins 1 abstention)

La commission demande :

- de transmettre au Gouvernement, au Sénat, à l'Assemblée nationale, au Conseil Économique Social et Environnemental, en restitution des Assises, le panier des propositions citoyennes.
- aux décideurs publics, ministres, parlementaires et administrations, d'étudier avec attention les propositions faites, et tout particulièrement les 36 propositions priorisées par le panel citoyen.
- la création d'un comité de suivi des Assises de la protection sociale, réunissant des représentants du gouvernement, des parlementaires, des administrations concernées et des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger
- que le pilotage et la mise en œuvre de ce comité de suivi soient confiés à la Commission des Affaires sociales de l'AFE, afin d'assurer la continuité et l'évaluation des engagements pris à l'issue des Assises.

Restitution – Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

THEME 1 – FRANCOPHONIE ET RESEAU CULTUREL

1. Assemblée parlementaire de la francophonie

La commission a auditionné Amélia Lakrafi, député de la 10^e circonscription des Français de l'étranger et déléguée générale de l'APF afin de connaître le rôle et le fonctionnement interne de cette instance, son financement, ses actions et réalisations ainsi que les perspectives à venir pour l'organisation.

2. Réseau des alliances françaises

La commission a auditionné Marc Cerdan, secrétaire général de la Fondation des Alliances françaises qui gère le réseau des quelque 829 établissements à travers 135 pays. Il a présenté les missions de la fondation, ses missions et ses réalisations en matière d'apprentissage et d'accompagnement linguistique.

3. Langue française et de l'éducation

Ont été auditionnés Clarisse Gérardin, sous-directrice de la langue française et de l'éducation au MEAE, et Pascal Lemaire, sous-directeur du réseau de coopération et d'action culturelle au MEAE. Le rôle de Clarisse Gérardin est d'assurer le suivi du développement des réseaux AEFE et FLAM en matière de langue française et de la coopération éducative dans le domaine francophone. Cette audition a été l'occasion d'évoquer le sommet de la francophonie. Pascal Lemaire est revenu sur la complémentarité des alliances françaises et des instituts français dans un contexte mondial de concurrence et dont le modèle économique est à repenser. La France est la troisième puissance culturelle au monde (482 IF/AF dans 170 pays) après les Etats-Unis (600 American Center dans 140 pays) et la Chine (525 instituts Confucius dans 140 pays) en matière d'établissements culturels.

4. Institut français et réseau culturel français dans le monde

La commission a auditionné Eva Nguyen Binh, présidente de l'Institut français, et son directeur général, Hugues Ghenassia de Ferran, pour évoquer la réorganisation interne du réseau, son projet immobilier à Paris, les méthodes de travail, la modernisation des outils et les grands projets en cours (ICC Immersion, Métiers d'art, France/Afrique, Europe).

THEME 2 – ENSEIGNEMENT

1. Organisations syndicales de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

La commission a auditionné les organisations syndicales au sein du réseau de l'enseignement français à l'étranger : Patrick Soldat, secrétaire national de SNES Education, Sébastien Ville, représentant syndical de FSU, Clémence Chaudin, représentante syndicale de FSU-SNUipp, Alain Schneider, représentant syndical et ancien SG de CFDT Education Monde, Frédéric Coste, secrétaire national et trésorier de CFDT Education Monde, Karine Borr et Anne Boulanger, secrétaires nationales de CFDT Education Monde, et Djamel Souiah, secrétaire général de UNSA Education hors de France.

Ont été évoqués la part patronale des pensions civiles et son financement, le statut des établissements, le développement du réseau et Cap 2030, l'état du dialogue avec l'AEFE et la mixité sociale dans les établissements scolaires.

2. Organisation des parents d'élève (FAPEE)

La commission a auditionné Brice Bulot, président de la FAPEE, et sa déléguée générale, Melissa Nachtigal. Plusieurs pistes de réflexion ont été évoquées dans le cadre du projet de réforme de l'AEFE :

- └ Création d'un statut unique pour le personnel enseignant
- └ Double tutelle du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : prise en charge de la pension civile par le ministère de l'Education nationale
- └ Participer au groupe de travail pour réformer les instructions des bourses scolaires et AESH afin que les familles du réseau puissent mieux en bénéficier
- └ Inquiétude face à la baisse notable et constante du nombre de boursiers et son impact sur la mixité sociale au sein des établissements

3. Palme du réseau de l'enseignement français de l'étranger

A été auditionnée la sénatrice des Français de l'étranger et créatrice des Palmes, Samantha Cazebonne, pour présenter les trois objectifs : faire mieux connaître et reconnaître l'enseignement français à l'étranger, rendre hommage à l'investissement des équipes pédagogiques et encadrantes et enfin partager, mutualiser et s'enrichir de l'expérience et du savoir-faire des initiatives propres aux établissements d'enseignement français à l'étranger. L'enjeu, après le succès de la première édition qui s'est tenu en 2025, est de pérenniser cette initiative pour l'inscrire dans la durée, la prochaine édition étant prévue le 5 mars 2026.

4. Budget de l'AEFE

La commission a auditionné Claudia Scherer-Effosse, directrice générale de l'AEFE, Anne Betrancourt, directrice administrative et financière, et Vanessa Leglise, conseillère aux relations institutionnelles. Le budget total en 2025 était de 1,169 Mds d'euros dont 892 millions d'euros de masse salariale.

5. Evaluation de la qualité de l'enseignement dans les établissements de l'AEFE

En présence de la directrice générale de l'AEFE, Claudia Scherer-Effosse, la commission a auditionné Rozenn Le Guennec, directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation. Le taux de réussite au baccalauréat général dans le réseau est supérieur à 2% par à celui du territoire national. Le taux d'attractivité de la France comme destination pour les études supérieures est de 53%. L'AEFE offre un accompagnement renforcé pour l'orientation et Parcoursup.

Concernant l'orientation post-bac en France des élèves issus du réseau AEFE, 61% des élèves s'orientent vers la licence en université avec beaucoup de doubles licences, 11% en écoles d'ingénierie, 10% en écoles de commerce et 8% en classes préparatoires. Le baccalauréat Français international (BFI) est très attractif pour des formations d'ingénieurs, d'architecture, pour Sciences Po et les classes préparatoires aux grandes écoles.

6. Gestion des ressources humaines de l'AEFE

Pour conclure le cycle d'auditions de l'AEFE, la commission a auditionné Alain Houillé, directeur des ressources humaines. L'Agence gère trois catégories :

- └ D1/D2 : les expatriés, fonctionnaires détachés par l'Etat pour des missions de direction, d'encadrement ou d'expertise
- └ D3 : les résidents, enseignants ou personnels d'éducation également détachés mais recrutés localement par les établissements
- └ Contrat local : les recrutés locaux, employés selon le droit du pays d'accueil

La politique RH de l'AEFE vise à garantir la qualité du service public de l'enseignement français à l'étranger tout en favorisant la mobilité, la formation et la cohésion de ses personnels. Un constat : l'AEFE ne parvient pas à maîtriser ses charges de personnel qui représentent 80% de ses dépenses de fonctionnement. Alors que les effectifs d'enseignants détachés diminuent, les charges continuent d'augmenter à un rythme supérieur à l'inflation en raison de la revalorisation du point d'indice, de l'augmentation des charges de retraites mais aussi de l'alourdissement des charges annexes (ISVL, majoration familiale, complément familial, voyages et déménagements des nouveaux statuts D2).

THEME 3 – RESOLUTIONS

RESOLUTION N°1 (adoptée à l'unanimité)

La commission demande :

- que les conseillers de l'AFE participent au groupe de travail sur le projet de réforme de l'AEFE.

RESOLUTION N°2 (adoptée à 26 pour)

La commission demande :

- l'actualisation des valeurs du quotient maximum (Qmax) pour le porter à 28.000€ et du quotient minimum (Qmin) pour le porter à 4.000€ afin de rétablir le rapport initial de 1 à 7 entre Qmin et Qmax ;
- la non prise en compte de la résidence principale dans le patrimoine immobilier pouvant exclure de l'attribution des bourses scolaires ;
- la prise en compte d'une demi-part supplémentaire par personne en situation de handicap vivant au foyer du demandeur selon les critères applicables à l'impôt sur les revenus des personnes physiques ;
- la non prise en compte dans le calcul du patrimoine mobilier pouvant exclure des bourses de la valeur des plans d'épargne retraite par capitalisation quand ils sont rendus obligatoires par la réglementation du pays de résidence ;
- la possibilité de déduire, pour le calcul du revenu disponible et du quotient, les charges liées aux enfants étudiants en France, sur la base de justificatifs.

RESOLUTION N°3 (adoptée à l'unanimité)

La commission demande :

- l'obtention du suivi des cohortes des élèves comme le fait le ministère de l'Education nationale en lien avec l'orientation puis à l'obtention de diplômes à Bac+3 et Bac+6 au moins dans l'enseignement supérieur en France

Restitution – Commission du développement durable et du commerce extérieur

THEME 1 – TABLE RONDE SUR L’INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (MODÉRATEURS : PATRICIA CONNELL, LOÏC LE GLAND, FRÉDÉRIC ZUCCO)

THEME 2 – REMISE DU PRIX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L’AFE EN PRÉSENCE DU MINISTRE DE L’EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

THEME 3 – RADIOSCOPIE « LA FRANCE ET L’EUROPE FACE AUX RECOMPOSITIONS ÉNERGÉTIQUES ET COMMERCIALES MONDIALES (ABDELGHANI YOUNI)

THEME 4 – AUDITION DE PHILIPPE AGHION, PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, LAURÉAT DU PRIX NOBEL D’ÉCONOMIE 2025

RÉSOLUTION N°1 (adoptée à l’unanimité)

La commission demande :

- Au MEAE et à l’AEFE de promouvoir la participation active et continue des établissements d’enseignement français à l’étranger à la TeachersCOP, en partenariat avec l’Office for climate education (OCE) ;
- Aux élus, postes diplomatiques, services consulaires et services de coopération éducative de relayer activement cette initiative et de valoriser les actions menées dans le réseau à travers de la TeachersCOP ;
- Aux établissements d’inscrire leur engagement pour l’éducation climatique dans la durée, afin de contribuer – au-delà de la COP30 – régulièrement aux grandes échéances internationales sur le climat.

Restitution – Commission des finances, du budget et de la fiscalité

THEME 1 – SITUATION DE LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE (PHILIPPE LOISEAU, ANNIE RÉA)

THEME 2 – SITUATION DE L'AEFE, AUDITION D'ANNE GRILLO, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MONDIALISATION (DAPHNA POZNANSKI-BENHAMOU)

THEME 3 – BILAN 2025 DE LA DINR – AUDITION DE MARIE MAGNIEN, DIRECTRICE PAR INTÉRIM (NADINE FOUQUES-WEISS)

RÉSOLUTION N°1 : La commission demande que le rapport soit rendu public.

RÉSOLUTION N°2 : La commission demande que :

- Le comité des usagers de la DINR soit associé étroitement au développement du simulateur et qu'un point d'étape soit présenté régulièrement à l'AFE
- La DINR informe le comité des pays pilotes envisagés avant la mise en ligne générale ainsi que des conventions fiscales couvertes
- Le simulateur intègre, dès sa première version, le signalement des droits ouverts et génère automatiquement les formulaires de demande de restitution des trop-perçus lorsque les conditions sont réunies.

RÉSOLUTION N°3 : La commission demande au gouvernement de mettre à jour la liste des zones géographiques ouvrant droit au dégrèvement prévu à l'article 1414 A du code général des impôts afin d'y inclure les pays et territoires ayant fait l'objet d'une évacuation en 2025.

RÉSOLUTION N°4 : La commission demande :

- Que l'État assume et maintienne ses engagements également envers les Français de l'étranger
- Qu'une part des recettes fiscales des non-résidents abonde les budgets du programme 151 à destination des Français de l'étranger, sous forme de comptes d'affectation spéciale permettant de flécher vers les aides sociales la catégorie aidée de la CFE et les aides à la scolarité.

Restitution - Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

THEME 1 – ACCOMPAGNEMENT DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (LUSINE BARDON, JEAN-MARIE LANGLET, FRÉDÉRIC SCHAULI, WARDA SOUIH)

La commission a notamment fait le bilan des 6 premiers mois de la convention tripartite dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et a, dans ce cadre, auditionné la plateforme « Save You » qui a aidé 600 familles dans le monde depuis octobre 2022.

La commission a également auditionné le président du tribunal judiciaire de Paris Peimane Ghaleh-Marzban et la directrice des services de greffe judiciaires Julia Lespagnol. En effet, les Français de l'étranger dépendent du conseil départemental de l'accès aux droits de Paris.

THEME 2 – TRAVAIL SUR LE DOUBLE SYSTÈME DE LA LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE ET DU REGISTRE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (JEAN-BAKA DOMELEVO ENTFELLNER)

La commission a mené des auditions autour des dispositifs incitatifs pour les inscriptions au registre.

RÉSOLUTION N°1 (adoptée à l'unanimité) :

La commission demande :

- De renforcer la coordination institutionnelle en élaborant une convention de partenariat entre le MEAE et le CDAD de Paris, afin d'organiser et de structurer l'accès au droit pour les Françaises et les Français de l'étranger, notamment grâce à l'insertion d'un dispositif de rappel automatique du CDAD pour l'accès au droit des Françaises et des Français de l'étranger à partir du service France Consulaire ;
- De promouvoir l'accès au droit, en collaboration avec la secrétaire-générale du CDAD, pour la mise en place d'un dispositif de communication ciblé afin d'informer les Françaises et les Français de l'étranger de leurs droits et des services disponibles ;
- Qu'une formation soit mise en place dans certains postes consulaires, par l'organisation de visioconférences afin de présenter les dispositifs d'accès au droit et les outils disponibles ;
- La création d'une adresse courriel dédiée aux Français de l'étranger, disponible sur les sites internet des consulats, afin de centraliser et faciliter leurs demandes d'accès au droit ;
- La création de créneaux horaires dédiés aux Français de l'étranger dans les permanences juridiques du CDAD, en tenant compte autant que possible des décalages horaires.

RÉSOLUTION N°2 (adoptée à l'unanimité) :

La commission demande :

- Le renforcement immédiat des moyens humains affectés au service civil du parquet de Nantes, avec l'affectation d'équivalents temps plein travaillé tant au greffe que dans la magistrature afin de résorber le stock de demandes en attente de traitement ;
- L'affectation, sur le long terme, des moyens humains nécessaires afin que toute requête puisse être traitée dans un délai maximum de 4 mois.

RÉSOLUTION N°3 :

La commission demande :

- Que la durée d'inscription au registre inscrite au premier alinéa de l'article 13 du décret n° 2003-1377 du 31 décembre 2003 relatif à l'inscription au registre des Français établis hors de France soit portée à dix ans, au lieu de cinq actuellement ;
- Que lors de toute démarche administrative effectuée au consulat (renouvellement d'un titre d'identité ou de voyage, certification d'une CNle, légalisation d'un document, etc.), l'inscription du demandeur au registre des Français établis hors de France soit automatiquement renouvelée pour la même durée ;
- Que la DFAE, en lien avec les conseillères, conseillers et parlementaires des Français de l'étranger, propose des modifications d'ordre législatif et réglementaire visant à une convergence entre registre et LEC, notamment via un dispositif automatique d'inscription au registre pour tous les Français résidant à l'étranger.

RÉSOLUTION N°4 :

La commission demande :

- L'abrogation de l'article L12 du code électoral ;
- La suppression des mots « et qui en fait la demande » à la fin du premier alinéa de l'article 4 de la loi organique n° 76-97.

Intervention de Pauline Carmona, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

La directrice des Français à l'étranger et de l'administration Pauline Carmona a présenté les avancées récentes et les perspectives du réseau consulaire et des services aux Français de l'étranger.

1. Modernisation des titres d'identité et de voyage

- └ La pré-demande en ligne constitue désormais un modèle de fiabilité. Des tests ont permis d'en vérifier le bon fonctionnement avant une généralisation à l'ensemble du réseau.
- └ L'expérimentation du renouvellement à distance des passeports (menée entre mars 2024 et février 2025 au Canada et au Portugal) affiche 98 % d'adhésion et plus de 80 % de satisfaction.
- └ L'envoi des titres sécurisés progresse rapidement et une extension du dispositif est prévue pour le 1^{er} trimestre 2025.

2. Révision des formulaires et transformation publique

- └ Une révision des formulaires administratifs est en cours afin de mieux les adapter aux besoins spécifiques des Français établis hors de France. Cette adaptation s'inscrit dans le plan de transformation publique 2025-2026, avec des résultats concrets attendus pour la prochaine session de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) au printemps.

3. Nouveaux dispositifs et renforcement du réseau

- └ 4 consulats d'influence sont désormais en capacité de recueillir les demandes de titres d'identité et de voyage et de les délivrer.

4. Protection sociale et accompagnement

- └ En 2022, 461 cas de violences ont été recensés par la sous-direction de la protection des droits. Mme Carmona a souligné la nécessité de mieux former les acteurs et de dupliquer les bonnes pratiques au sein du réseau.
- └ Un guide pratique a été élaboré pour accompagner les élus et agents dans la prise en charge des situations de détresse.

5. Statut des élus

- └ Les élus bénéficient désormais d'un accès à la plateforme de formation du MEAE « Diplomatica » et d'une adresse mail sécurisée.
- └ La DFAE a souligné une amélioration des délais de versement des indemnités des élus : l'engagement du versement des indemnités du second semestre avant le 30 juillet aurait été tenu dans « quasiment tous les postes ».

6. Projet de loi de finances pour 2026

Le budget 2026 prévoit :

- └ - 1,5 million d'euros pour le programme 151 (soit 153,81 millions d'euros)
- └ +2,9 millions d'euros pour finaliser le registre d'état civil en ligne (RECE) avant le 10 juillet 2027 (conformément à la loi).
- └ +2,2 millions d'euros pour la préparation des élections de 2026 et de la présidentielle 2027.
- └ + 500 000 euros (pour atteindre 2,5 millions d'euros) pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH).
- -4,9 millions d'euros pour les aides à la scolarité.
- └ Le maintien de la dotation aux aides sociales directes à 15,2 millions d'euros.